

## BILAN D'ACTIVITE 2019 DES COMMISSIONS DE SECURITE DU DEPARTEMENT



**C.C.D.S.A. 2020**

*SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE  
COMMISSION D'ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE  
COMMISSION D'ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
COMMISSION D'ARRONDISSEMENT DU MANS*

Préfecture de la Sarthe

Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe

Service Prévention

# SOMMAIRE

<b>1. BILAN GENERAL</b> .....	<b>3</b>
1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS FIXES POUR 2019 .....	3
1.2. BILAN DES OBJECTIFS FIXES EN 2019.....	4
1.2.1. <i>Respecter les délais d'étude de dossiers conformément au CCH</i> .....	4
1.2.1.1. <i>Les études</i> .....	4
1.2.1.2. <i>Les retards de visites</i> .....	4
1.2.2. <i>Maintenir la priorité de visite des ERP avec locaux à sommeil et des ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie</i> .....	4
1.2.3. <i>Assurer le suivi des avis défavorables, en réalisant des points réguliers avec l'autorité de police administrative</i> .....	5
1.2.4. <i>Réduire en dessous du seuil de 13 le nombre des ERP sous avis défavorable cas A</i> .....	5
1.2.5. <i>Réduire en dessous du seuil de 100 le nombre global d'avis défavorables</i> .....	6
1.2.6. <i>Maintenir sous le seuil de 20 le nombre d'ERP sous avis défavorable depuis plus de 3 ans et supprimer le stock d'ERP sous avis défavorable depuis plus de 10 ans</i> .....	6
1.2.7. <i>Poursuivre la politique de visites exceptionnelles dans les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie avec enjeux</i> .....	6
<b>2. ACTIVITE « VISITES » DES COMMISSIONS DE SECURITE</b> .....	<b>7</b>
2.1. BILAN GLOBAL .....	7
2.2. DETAIL DE L'ACTIVITE PAR COMMISSION .....	8
2.2.1. <i>Commission d'arrondissement de La Flèche</i> .....	8
2.2.2. <i>Commission d'arrondissement de Mamers</i> .....	9
2.2.3. <i>Commission d'arrondissement du Mans</i> .....	9
2.2.4. <i>Sous commission départementale de sécurité</i> .....	11
<b>3. VISITES DES ERP DE 5<sup>EME</sup> CATEGORIE</b> .....	<b>12</b>
<b>4. DOSSIERS ETUDIÉS PAR LA S.C.D.S.</b> .....	<b>13</b>
<b>5. PROPOSITION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2020</b> .....	<b>14</b>
5.1. LES OBJECTIFS PERENNES .....	14
5.2. LES OBJECTIFS PONCTUELS.....	14
<b>6. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES</b> .....	<b>15</b>

# 1. BILAN GENERAL

## 1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS FIXES POUR 2019

Lors de la dernière réunion de la CCDSA en date du 26 février 2019, 6 objectifs pérennes et 1 objectif ponctuel ont été fixés :

### Les objectifs pérennes :

1. Respecter les délais d'étude de dossiers conformément au code de la construction et de l'habitation
2. Maintenir la priorité de visite des ERP avec locaux à sommeil et des ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie
3. Assurer le suivi des avis défavorables, en réalisant des points réguliers avec l'autorité de police administrative
4. Réduire en dessous du seuil de 13 le nombre d'avis défavorables cas A
5. Réduire en dessous du seuil de 100 le nombre global d'avis défavorables
6. Maintenir sous le seuil de 20 le nombre d'ERP sous AD depuis plus de 3 ans et supprimer le stock d'AD de plus de 10 ans

### Les objectifs ponctuels :

7. Poursuivre la politique de visites exceptionnelles dans les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie avec enjeux

## 1.2. BILAN DES OBJECTIFS FIXES EN 2019

### 1.2.1. Respecter les délais d'étude de dossiers conformément au CCH

#### 1.2.1.1. Les études

Les délais d'étude ont été parfaitement maintenus par le service en 2019



**L'objectif est atteint**

#### 1.2.1.2. Les retards de visites

Retard des visites périodiques au 31 décembre de chaque année :

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Total	3	3	3	2	3

Seulement trois visites périodiques ont été retardées en raison de travaux en cours dans ces établissements. Elles ont donc été reportées suite aux demandes des exploitants, et non par insuffisance du service.



**L'objectif est atteint**

### 1.2.2. Maintenir la priorité de visite des ERP avec locaux à sommeil et des ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie

Tout au long de l'année, les visites des établissements comportant des locaux à sommeil et des ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie ont été planifiées en priorité et sans retard.



**L'objectif est atteint**

### 1.2.3. Assurer le suivi des avis défavorables, en réalisant des points réguliers avec l'autorité de police administrative

Tout au long de l'année, les différents acteurs des commissions de sécurité se sont mutuellement concertés afin d'assurer un suivi efficace des établissements sous avis défavorable. Plusieurs réunions de travail ou échanges téléphoniques ont régulièrement eu lieu avec la Préfecture du Mans, la Sous-Préfecture de La Flèche et la Sous-Préfecture de Mamers, conclues par les décisions suivantes :

- lettres de relance des maires et/ou des exploitants ;
- déclenchements de visites exceptionnelles (hors périodicité) pour les cas les plus significatifs.

Ce travail de relance reste bénéfique puisque le nombre d'ERP ayant fait l'objet d'une levée d'avis défavorable en 2019 est de 66.



**L'objectif est atteint**

### 1.2.4. Réduire en dessous du seuil de 13 le nombre des ERP sous avis défavorable cas A

Le nombre d'ERP sous avis défavorable cas A (les établissements jugés les plus dangereux) a diminué de 24 %, passant de 25 à 19.

	Com. Ardt La Flèche	Com. Ardt Le Mans	Com. Ardt Mamers	SCDS	Total
Nombre d'ERP sous AD cas A au 31/12/2018	4	18	3	0	25
Nombre d'ERP sous AD cas A au 31/12/2019	3	15	1	0	19
<b>Évolution</b>	<b>- 25 %</b>	<b>- 17 %</b>	<b>- 67 %</b>	<b>Néant</b>	<b>- 24 %</b>



**L'objectif n'est pas atteint**

### 1.2.5. Réduire en dessous du seuil de 100 le nombre global d'avis défavorables

L'objectif assigné était de réduire le nombre d'ERP sous avis défavorable au 31 décembre 2019, et de le faire passer sous le seuil de 100. Le nombre d'ERP fonctionnant sous AD à cette date est de 127 et reste donc supérieur à l'objectif.



L'objectif n'est pas atteint

### 1.2.6. Maintenir sous le seuil de 20 le nombre d'ERP sous avis défavorable depuis plus de 3 ans et supprimer le stock d'ERP sous avis défavorable depuis plus de 10 ans

	AD de plus de 3 ans (A/B/C)	dont AD de plus de 10 ans (A/B/C)
Nombre d'ERP concernés au 31/12/2018	12 (2/4/6)	3 (0/3/0)
Nombre d'ERP concernés au 31/12/2019	10 (2/3/5)	3 (1/2/0)
<b>Évolution</b>	- 17 %	=

Le volume total d'ERP sous avis défavorable depuis plus de trois ans est en diminution, permettant d'atteindre le premier objectif de rester sous le seuil de 20.

À l'inverse, trois dossiers de plus de 10 ans subsistent encore à la fin d'année 2019, alors que le deuxième objectif était de les supprimer.



L'objectif est partiellement atteint

### 1.2.7. Poursuivre la politique de visites exceptionnelles dans les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie avec enjeux

Au cours de l'année 2019, les autorités de police administratives ont sollicité à 21 reprises les commissions de sécurité afin d'effectuer des visites dans les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie avec enjeux.

Ces visites se sont réparties sur l'ensemble du département et ont donné lieu à :

- 8 avis défavorable.



L'objectif est atteint

## 2. ACTIVITE « VISITES » DES COMMISSIONS DE SECURITE

### 2.1. BILAN GLOBAL

Les différentes commissions ont réalisé **867 visites de sécurité** dans des ERP.

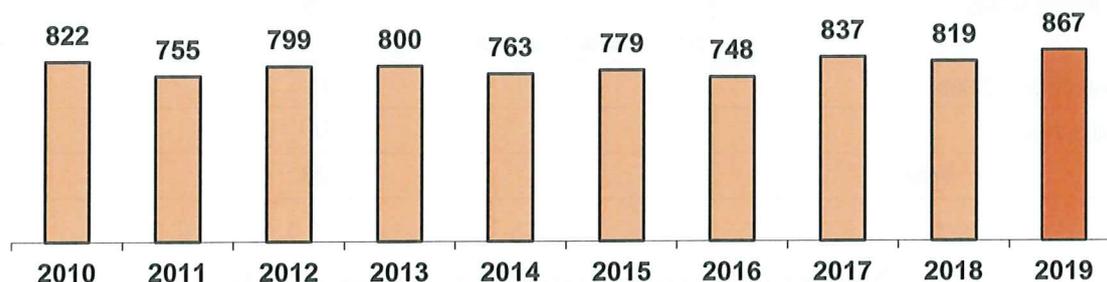
Ces visites se répartissent de la manière suivante :

- 597 visites périodiques (dont 72 couplées à une visite de réception),
- 36 visites de réception de travaux,
- 163 visites d'ouverture de nouveaux établissements,
- 29 visites exceptionnelles,
- 40 visites de levée d'avis défavorable,
- 2 visites inopinées.

A l'issue de ces visites, les commissions ont prononcé :

- 751 avis favorables (86,6 %),
- 114 avis défavorables (13,2 %),
- 2 visites n'ont pas donné lieu à avis (0,2 %).

Évolution du nombre de visites des commissions de sécurité sur les 10 dernières années



Observations concernant les avis défavorables :

- 127 ERP fonctionnent sous avis défavorable au 31/12/2019 (+ 23 % en 1 an)

Cas	Définition	Nombre
A	Non-conformités graves remettant en cause la sécurité des personnes dans l'établissement.	19
B	Non-conformités pouvant remettre en cause la sécurité des personnes dans l'établissement.	58
C	Absence de vérifications périodiques d'installations techniques pouvant remettre en cause la sécurité des personnes dans l'établissement. L'avis défavorable peut être levé en réunion d'étude de la SCDS sur présentation de justificatifs.	50

## 2.2. DETAIL DE L'ACTIVITE PAR COMMISSION

### 2.2.1. Commission d'arrondissement de La Flèche

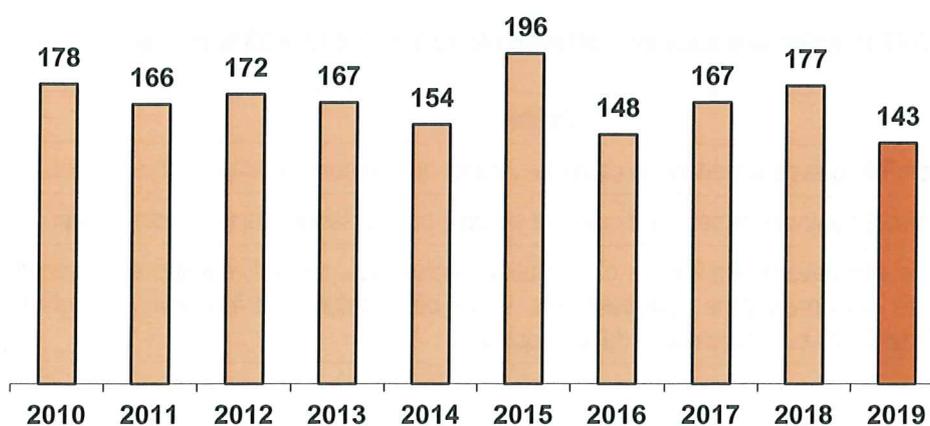
#### Nombre et type de visites

Type de visites	Nombre de visites
Périodiques	108 <i>dont 9 visites couplées à une réception de travaux</i>
Réception de travaux et ouverture	19 <i>dont 8 visites d'ouverture</i>
Exceptionnelles	16 <i>dont aucune visite inopinée</i>
<b>Total</b>	<b>143</b>

#### Avis émis

Types d'avis	Nombre d'avis
Avis favorables	109 <i>dont 15 levées d'avis défavorable</i>
Avis défavorables	34
Sans avis	0
<b>Total</b>	<b>143</b>

#### Évolution du nombre de visites sur les 10 dernières années



## 2.2.2. Commission d'arrondissement de Mamers

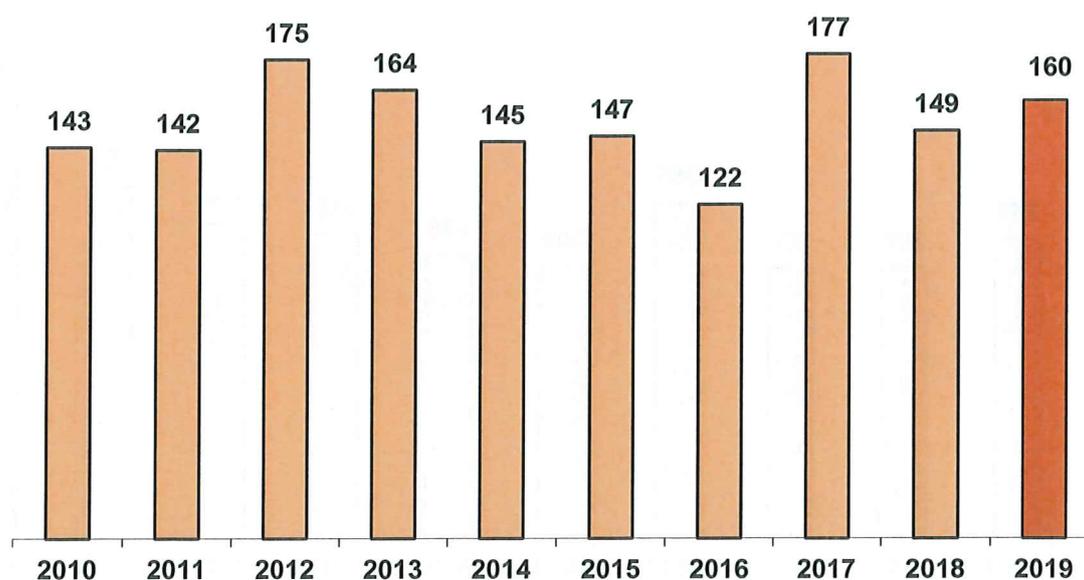
### Nombre et type de visites

Type de visites	Nombre de visites
Périodiques	138 <i>dont 12 visites couplées à une réception de travaux</i>
Réception de travaux et ouverture	12 <i>dont 8 visites d'ouverture</i>
Exceptionnelles	10 <i>dont aucune visite inopinée</i>
<b>Total</b>	<b>160</b>

### Avis émis

Types d'avis	Nombre d'avis
Avis favorables	133 <i>dont 4 levées d'avis défavorable</i>
Avis défavorables	26
Sans avis	1
<b>Total</b>	<b>160</b>

### Évolution du nombre de visites sur les 10 dernières années



### 2.2.3. Commission d'arrondissement du Mans

#### Nombre et type de visites

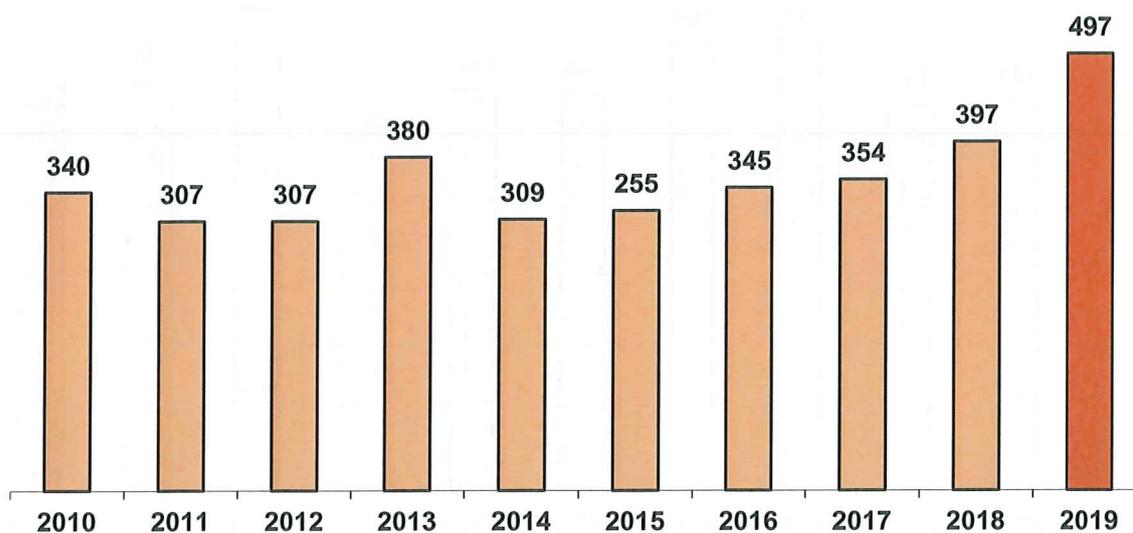
Type de visites	Nombre de visites
Périodiques	311 <i>dont 44 visites couplées à une réception de travaux</i>
Réception de travaux et ouverture	144 <i>dont 128 visites d'ouverture</i>
Exceptionnelles	42 <i>dont 2 visites inopinées</i>
<b>Total</b>	<b>497</b>

*Remarque : la commission d'arrondissement du Mans a visité 67 établissements provisoires lors des manifestations importantes se déroulant sur le circuit des 24 heures.*

#### Avis émis

Types d'avis	Nombre d'avis
Avis favorables	448 <i>dont 20 levées d'avis défavorable</i>
Avis défavorables	48
Sans avis	1
<b>Total</b>	<b>497</b>

#### Évolution du nombre de visites sur les 10 dernières années



## 2.2.4. Sous commission départementale de sécurité

### Nombre et type de visites

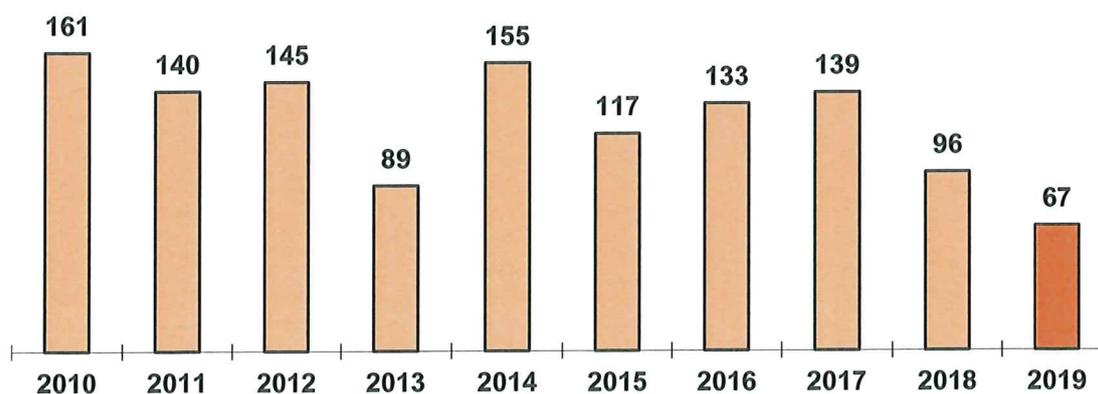
Type de visites	Nombre de visites
Périodiques	40 <i>dont 7 visites couplées à une réception de travaux</i>
Réception de travaux et ouverture	24 <i>dont 19 visites d'ouverture</i>
Exceptionnelles	3 <i>dont aucune visite inopinée</i>
<b>Total</b>	<b>67</b>

*Remarque : la SCDS a visité 16 établissements provisoires lors des manifestations importantes se déroulant sur le circuit des 24 heures.*

### Avis émis

Types d'avis	Nombre d'avis
Avis favorables	61 <i>dont 1 levée d'avis défavorable</i>
Avis défavorables	6
Sans avis	0
<b>Total</b>	<b>67</b>

### Évolution du nombre de visites sur les 10 dernières années



### 3. VISITES DES ERP DE 5<sup>ème</sup> CATEGORIE

---

La visite des établissements de cette catégorie n'est réglementairement obligatoire que pour les établissements comportant des locaux d'hébergement, dans les conditions suivantes :

- **la visite avant ouverture** au public,
- **l'autorisation du Maire** délivrée par arrêté municipal, pris après visite de la commission de sécurité, pour exploiter ces établissements,
- **les visites périodiques** de la commission de sécurité tous les 5 ans.

En 2019, les commissions ont visité **273** établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie, dont **78** comportent des locaux d'hébergement (correspondant aux visites réglementaires)

Les **195** autres visites se répartissent comme suit :

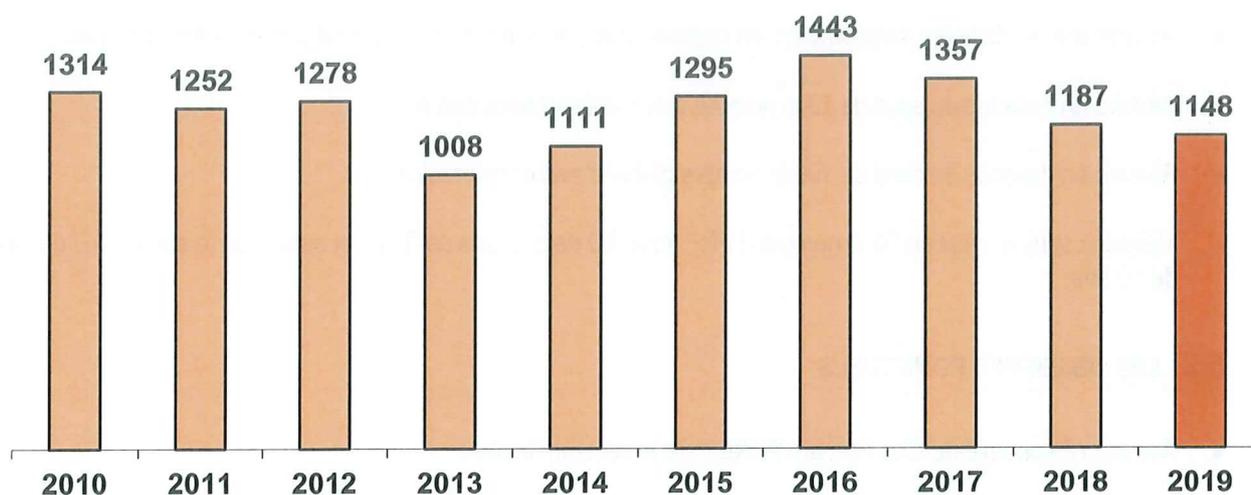
- **54** établissements dans le cadre d'une demande exceptionnelle du maire ou de l'autorité préfectorale ;
- **36** établissements liés au circuit des 24 heures ;
- **105** établissements liés à une visite périodique d'un établissement du premier groupe intégré sur un même site.

Sur ces 273 visites, **35** ont donné lieu à l'émission d'un avis défavorable (11 %).

## 4. DOSSIERS ÉTUDIÉS PAR LA S.C.D.S.

En 2019, la Sous-Commission Départementale de Sécurité a traité **1148 dossiers**.

Évolution du nombre de dossiers traités sur les 10 dernières années



Répartis comme suit :

- **862** dossiers d'Autorisation de Travaux,
- **46** demandes de levée d'avis défavorable, toutes commissions confondues.
  - ces avis défavorables sont essentiellement liés à des vérifications techniques non effectuées.
- **65** avis techniques et dérogations
- **175** validations de rapports de groupes de visites
  - ces visites sont effectuées réglementairement sans président.

A ces études s'ajoute la délivrance de **183 avis techniques** concernant les habitations, lotissements, industries et entreprises.

---

## 5. PROPOSITION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2020

---

### 5.1. LES OBJECTIFS PERENNES

---

- Respecter les délais d'étude de dossiers conformément au code de la construction et de l'habitation ;
- Maintenir la priorité de visite des ERP avec locaux à sommeil et des ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie ;
- Assurer le suivi des avis défavorables, en réalisant des points réguliers avec l'autorité de police administrative ;
- Réduire en dessous du seuil de 13 le nombre d'avis défavorables cas A ;
- Réduire en dessous du seuil de 100 le nombre global d'avis défavorables ;
- Maintenir sous le seuil de 20 le nombre d'ERP sous AD depuis plus de 3 ans et supprimer le stock d'AD de plus de 10 ans.

### 5.2. LES OBJECTIFS PONCTUELS

---

- Assurer l'autonomie du Cne Romain PEREZ sur le secteur Centre ;
- Anticiper le départ annoncé de deux préventionnistes sur la période 2021/2022 ;
- Poursuivre la politique de visites exceptionnelles dans les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie avec enjeux.

## 6. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

---

Aucune évolution réglementaire majeure n'est intervenue en 2019.

En revanche, l'année 2020 pourrait voir intervenir des modifications substantielles quant à l'organisation des commissions de sécurité.

En effet, ces dernières ont été renouvelées pour une durée de 5 ans par le décret du 5 juin 2015. Dans un 1<sup>er</sup> temps, la DGSCGC souhaite en priorité demander à la DHUP, qui porte ce texte, la reconduction à droit constant des commissions de sécurité pour 5 ans. Mais, de façon corrélée, un travail de fond est envisagé pour rénover les CCDSA. En effet, si le dispositif des commissions de sécurité a fait ses preuves depuis 1995 (elles rendent un avis éclairé à l'autorité de police), le ministère s'interroge sur l'adaptation aux évolutions en cours dans l'environnement de la sécurité incendie (ingénierie, dématérialisation des autorisations d'urbanisme, conditions de réalisation des missions du préventionniste).

Par ailleurs, pour mieux asseoir juridiquement les CCDSA, la DGSCGC juge opportun d'abroger le décret simple de 1995, et de prendre le même jour un décret en Conseil d'État, ce qui permettrait de déroger aux dispositions du CRPA relatives aux commissions administratives à caractère consultatif. Afin de moderniser le fonctionnement des CCDSA, il est envisagé également de tenir compte des dispositions de l'ordonnance n° 2014-329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

